

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE EN DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES (ARDM)

ACTUALISATION DU FICHER ET RECOUVREMENT DE LA COTISATION 2010

L'association ARDM a pour but de favoriser le développement et le rayonnement de la Recherche en Didactique des Mathématiques. Elle a la responsabilité de l'organisation et du soutien financier d'un Séminaire national et d'une Ecole d'été ainsi que celle de la gestion de la revue Recherches en Didactique des Mathématiques. Elle se doit d'être une source d'informations rapide, notamment par l'intermédiaire du site, de pouvoir soutenir diverses rencontres ou actions communes, en France ou avec des partenaires étrangers. Pour ce faire, elle a besoin d'adhérents lui apportant leur cotisation annuelle.

Le site permet à tout visiteur d'ouvrir un compte temporaire et il existe une liste large de diffusion des informations concernant la didactique sur laquelle toute personne intéressée peut demander à s'inscrire. En revanche seuls les adhérents sont inscrits sur la liste membre, peuvent tenir un blog et accéder à la partie réservée du site qui contient notamment la liste des adhérents.

Depuis 2009, l'association est reconnue comme organisme d'utilité publique, pouvant à ce titre recevoir des dons déductibles des impôts. Les adhérents résidant en France et imposables sur le revenu pourront ainsi déduire de leurs impôts 60% de la cotisation (dans la limite de 20% du revenu imposable pour le total des déductions dans le cadre des dons aux œuvres). Après plusieurs exercices nettement déficitaires, nous avons donc décidé lors de l'assemblée générale de mars 2008 d'augmenter la cotisation ARDM pour les adhérents qui paient l'impôt sur le revenu en France.

En conséquence, le montant pour 2010 prend en compte les situations particulières :

- **50 euros pour les adhérents français ou étrangers résidant en France**
- **20 euros pour les étudiants résidant en France**
- **10 euros pour tout adhérent résidant à l'étranger.**

Les adhérents qui ont payé 50€, ou 20 € recevront à la fin de l'année un justificatif pour leur déclaration d'impôts. Tout don supplémentaire sera également inscrit sur ce reçu.

Les adhérents résidant en France qui ne sont pas imposables peuvent payer la moitié de la somme (25€ ou 10€ selon le cas) mais ils ne recevront pas de reçu à la fin de l'année.

Des informations sont diffusées régulièrement par courrier électronique sur la liste « membre ». Il est donc indispensable que vous fournissiez **une adresse électronique valide** (et une seule). Pour les anciens adhérents, merci de **vérifier** l'adresse électronique sous laquelle vous êtes inscrit sur la liste des membres de l'association à l'adresse http://www.ardm.eu/contenu/liste_des_membres **après vous être connecté** sur le site <http://www.ardm.eu> avec votre NOM prénom et votre mot de passe personnel et de **nous indiquer tout changement souhaité**.

De plus, **nous avons besoin de l'adresse postale** de tous les adhérents imposables en France pour établir un reçu pour les dons aux œuvres et organismes d'intérêt général. En effet, l'adresse du donateur doit obligatoirement figurer sur ce reçu.

Le reçu lui-même sera remis en mains propres lors d'un séminaire national ou envoyé par courrier électronique.

Nous demandons aux adhérents, actuels ou en devenir, de bien vouloir s'acquitter de leur cotisation 2010

- soit par chèque de banque française ou postal à l'ordre de l'ARDM

- soit par carte de paiement en passant par le site ARDM (rubrique « présentation » puis « comment adhérer ») ou directement sur le site de paiement de l'ARDM : <http://paiement.ardm.asso.fr>

Attention il faut d'abord créer un compte qui est distinct du compte ARDM.

- soit en liquide auprès des trésoriers, par exemple lors de l'un des prochains séminaires nationaux.

Pour ceux qui paient par chèque ou en liquide, merci de joindre au paiement le bulletin ci-dessous rempli.

Pour ceux qui paient sur le site par carte bancaire, merci de le renvoyer rempli par courriel à l'adresse glorian@math.jussieu.fr.

Cotisation 2010

Talon à compléter et à envoyer avec le paiement à la trésorière adjointe :

Marie-Jeanne Perrin
6 rue Einstein 92160 ANTONY
glorian@math.jussieu.fr

Nom :

Prénom :

Adresse postale (obligatoire si vous voulez recevoir un reçu de dons aux œuvres) :

Adresse électronique (obligatoire, et une seule) :

L'adresse électronique qui figure sur membre est **correcte** : **oui** **non**

Je demande que l'adresse électronique figurant sur membre soit **remplacée par celle-ci (très lisible)** :

Je verse ma cotisation à l'ARDM pour 2010 : (entourez le montant retenu)

- *normale : 50 euros ;*
- *étudiant résidant en France : 20 euros*
- *adhérent résidant hors France : 10 euros*
- *Autre cas (à préciser) :*